

Frais

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).	
Frais prélevés par le Fonds chaque année	
Frais courants	2,04% (*)
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée** indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.

(*) Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation. Compte tenu des changements récemment intervenus dans la structure des frais, une estimation est préférée à un chiffre a posteriori.

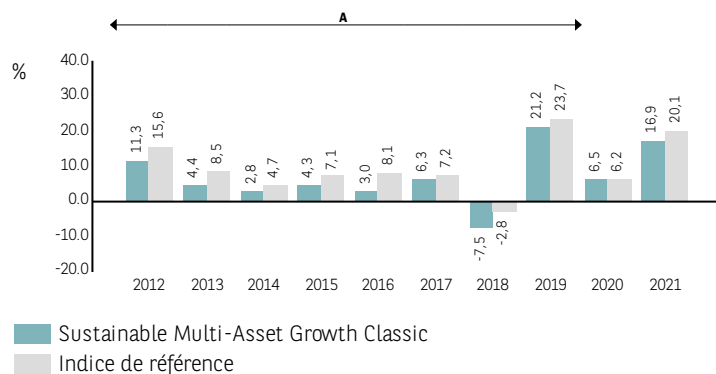
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Les conversions ne sont autorisées qu'avec les Fonds «Thematic», «Opportunities», «Opportunities-», «Multi-Asset Growth-», «Multi-Asset Balanced-» et «Multi-Asset Stability-» de BNP Paribas Funds et entre les classes d'actions du Fonds. En cas de conversion, les investisseurs peuvent supporter une commission d'un maximum de 1.5%.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section «Frais et commissions» du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les chiffres relatifs aux performances sont indiqués par classes d'actions, dont la VNI a été calculée en permanence pendant la période du 1er janvier au 31 décembre.
- La performance passée n'est pas une indication des résultats futurs.
- Les frais courants du Fonds sont compris dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée/sortie et les commissions de conversion sont exclus du calcul des performances passées.
- La classe d'action a été lancée en 2019.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Les rendements sont basés sur la valeur nette d'inventaire et le revenu distribuable réinvesti.

A: 2009 - 2019 : À la suite d'une opération sur titres le 06/12/2019, les performances indiquées correspondent à celles du compartiment BNP PARIBAS L1 SUSTAINABLE ACTIVE BALANCED. Le compartiment BNP Paribas Funds Sustainable Multi-Asset Balanced est géré conformément à des processus, stratégie d'investissement et frais absolument identiques.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES-LUXEMBOURG BRANCH.
- De plus amples informations concernant le Fonds, y compris le dernier Prospectus, les derniers prix publiés de l'action ou des actions, le rapport annuel et le rapport semestriel, peuvent être obtenues, sans frais, en anglais, auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg ou en ligne sur <http://www.bnpparibas-am.com>.
- La législation fiscale luxembourgeoise peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée (y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés), l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages et la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site Internet <https://www.bnpparibas-am.com/en/footer/remuneration-policy/>. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération sera mis à disposition sur demande.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
- Les investisseurs peuvent effectuer des conversions entre des Fonds de BNP Paribas Funds. Veuillez consulter le prospectus ou contacter votre conseiller financier pour de plus amples informations.

Ce Fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes au 18 février 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The sustainable investor for a changing world